

Communiqué de presse
Le Puy en Velay, le 13 Novembre 2019

La Mission Locale du Velay et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour faciliter l'accès à l'emploi aux jeunes, la Mission Locale du Velay, le FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du Travail temporaire) et 10 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 13 Novembre 2019 destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé fin mars 2018 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, le FAF.TT et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes. C'est également à ce titre que, suite à l'accord national renouvelé en mars 2018, la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARML, Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes, le FAF.TT et le FASTT ont signé un accord régional de coopération le 6 mars 2018 à Saint Etienne afin de marquer la poursuite des engagements de la branche du travail temporaire dans la région.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DU VELAY À ACCÉDER À L'EMPLOI

- La Mission Locale intervient sur un territoire de la Communauté d'Agglomération du Velay, la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal et celle de Cayres-Pradelles pour une population totale d'environ 98 600 habitants.
- En 2018, 2071 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale du Velay, 829 contrats de travail ont été signés en 2018 et 170 jeunes ont réalisé une formation. 298 entreprises ont travaillé avec la Mission Locale.
- Objectifs du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- En combinant missions d'intérim, actions de formation et accompagnement renforcé, la mission locale accompagne les jeunes sortis du système scolaire en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi.

DES AIDES CONCRÈTES POUR S'INSÉRER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT permettent de lever les freins périphériques à l'emploi des jeunes : services de location de véhicules, garanties d'accès au logement, solutions de garde d'enfants, solutions budgétaires pour un achat, services de santé.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national, renouvelé le 21 mars 2018 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par le FAF.TT.
- L'engagement des agences d'emploi se traduit par un rapprochement facilité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné, un partage et une identification des prérequis attendus sur les postes de travail à pourvoir, ainsi que par un suivi continu de la mission, avec une potentielle médiation avec le jeune à la fin de celle-ci.

CHIFFRES CLÉS MISSION LOCALE DU VELAY

- 2071 jeunes accompagnés en 2018
- 152 missions d'intérim réalisées en 2018
- 10 agences d'emploi associées

CHIFFRES CLÉS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Plus de 108 559 salariés intérimaires en équivalent temps plein, soit 13,9 % de l'emploi intérimaire en France
- 1808 agences d'emploi sur le territoire
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -9,2 % en septembre 2019 par rapport à septembre 2018.

« Instrument de la flexisécurité, le travail temporaire est un creuset d'innovation sociale. Il constitue un vrai tremplin professionnel pour les jeunes les moins qualifiés. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable », déclare **Philippe GIRAUD, Président régional de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.**

« La signature de cette convention révèle toute la confiance que nous accordent les entreprises dans la mise à l'emploi des jeunes ». **Christelle VALANTIN, Présidente de la Mission Locale du Velay.**

Les 10 agences signataires : Abalone, Adéquat, Chronos intérim/ADEF+, DFI, Crit, Ergalis, Manpower, Randstad, RH et intérim, Start People.

Contacts presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos du FAF.TT

Le FAF.TT, qui agit au nom et pour le compte de l'OPCO des services à forte intensité de main d'œuvre, est l'organisme référent en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8 650 en France), les salariés du secteur de l'intérim (780 000 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins et en écho avec le tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle de pivot entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant l'émergence de projets collectifs et permettant au travail temporaire de dynamiser et de renforcer son impact en faveur de l'emploi.

À propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions.

À propos de la Mission Locale du Velay

Constituée sous la forme d'une association, la Mission Locale assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. La Mission Locale est un acteur territorial des politiques publiques. Elle regroupe les représentants de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales et des associations. Elle joue un rôle majeur, fort de son ancrage territorial et de son mode d'intervention globale au service des jeunes, dont l'accompagnement s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'autonomie : emploi, formation, création d'activités, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs...

